

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

---

Année 1910

THÈSE

N° —

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

*Présentée et soutenue le Jeudi 14 Avril 1910, à 1 heure*

PAR

P. LENOBLE

---

LES

BAINS-DOUCHES

à l'Ecole Primaire

---

*Président : M. HUTINEL, professeur*  
*Juges { MM. DIEULAFOY, professeur*  
*GILBERT, professeur*  
*NOBECOURT, agrégé*

---

PARIS

IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

JOUVE & C<sup>ie</sup> Editeurs

15, Rue Racine, 15

---

1910

# Faculté de Médecine de Paris

|                                                                        |                     |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| LE DOYEN . . . . .                                                     | M. LANDOUZY         |
| PROFESSEURS . . . . .                                                  | MM.                 |
| Anatomie. . . . .                                                      | NICOLAS             |
| Physiologie. . . . .                                                   | CH. RICHET          |
| Physique médicale. . . . .                                             | GARIEL              |
| Chimie organique et Chimie générale. . . . .                           | GAUTIER             |
| Parasitologie et Histoire naturelle médicale. . . . .                  | BLANCHARD           |
| Pathologie et Thérapeutique générales. . . . .                         | ACHARD              |
| Pathologie médicale. . . . .                                           | WIDAL               |
| Pathologie chirurgicale. . . . .                                       | DEJERINE            |
| Anatomie pathologique. . . . .                                         | LANNELONGUE         |
| Histologie. . . . .                                                    | PIERRE MARIE        |
| Opérations et appareils. . . . .                                       | PRENANT             |
| Pharmacologie et matière médicale. . . . .                             | HARTMANN            |
| Thérapeutique . . . . .                                                | POUCHET             |
| Hygiène. . . . .                                                       | GILBERT             |
| Médecine légale. . . . .                                               | CHANTEMESSE         |
| Histoire de la médecine et de la chirurgie. . . . .                    | THOINOT             |
| Pathologie expérimentale et comparée. . . . .                          | CHAUFFARD           |
| Clinique médicale. . . . .                                             | ROGER               |
|                                                                        | HAYEM               |
|                                                                        | DIEULAFOY           |
|                                                                        | DEBOVE              |
|                                                                        | LANDOUZY            |
|                                                                        | HUTINEL             |
| Maladies des enfants. . . . .                                          |                     |
| Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale. . . . . | GILBERT BAILLET     |
| Clinique des maladies cutanées et syphilitiques. . . . .               | GAUCHER             |
| Clinique des maladies du système nerveux . . . . .                     | RAYMOND             |
|                                                                        | DELBET              |
| Clinique chirurgicale. . . . .                                         | QUENU               |
|                                                                        | RECLUS              |
|                                                                        | SEGOND              |
| Clinique ophtalmologique. . . . .                                      | DE LAPERSONNE       |
| Clinique des maladies des voies urinaires. . . . .                     | ALBARRAN            |
| Clinique d'accouchements . . . . .                                     | BAR                 |
|                                                                        | PINARD              |
| Clinique gynécologique. . . . .                                        | RIBEMONT-DESSAIGNES |
| Clinique chirurgicale infantile. . . . .                               | POZZI               |
| Clinique thérapeutique. . . . .                                        | KIRMISSON           |
|                                                                        | ALBERT ROBIN        |

## Agrégés en exercice

### MM.

|               |              |           |            |
|---------------|--------------|-----------|------------|
| AUVRAY        | CUNEO        | LAUNOIS   | NOBECOURT  |
| BALTHAZARD    | DEMLIN       | LECENE    | OMBREDANNE |
| BRANCA        | DESGREZ      | LEGRY     | POTOCKI    |
| BEZANÇON (F.) | DUVAL (P.)   | LENORMANT | PROUST     |
| BRINDEAU      | GOSSET       | LOPPER    | RENON      |
| BROCA (A.)    | GOUGET       | MACAIGNE  | RICHAUD    |
| BRUMPT        | JEANNIN      | MAILLARD  | RIEFFEL    |
| CARNOT        | JEANSELME    | MARION    | SICARD     |
| CASTAIGNE     | JOUSSET (A.) | MORESTIN  | ZIMMERN    |
| CLAUDE        | LABBE (M.)   | MULON     |            |
| COUVELAIRE    | LANGLOIS     | NICLOUX   |            |

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.



# *Les Bains-douches à l'Ecole primaire*

---

## AVANT-PROPOS

En terminant nos études, nous tenons à exprimer à nos maîtres notre profonde reconnaissance, pour leur enseignement et leurs conseils bienveillants.

Nous gardons une gratitude spéciale à nos maîtres dans les hôpitaux : MM. les professeurs Dieulafoy, Reclus, MM. les docteurs Huchard, Hirtz, Maygrier.

Nous adressons à M. le professeur Hutinel l'hommage de notre reconnaissance respectueuse, pour l'honneur qu'il nous a fait en acceptant la présidence de notre thèse.

M. le professeur agrégé Méry a bien voulu nous indiquer le sujet de notre thèse, et nous diriger de ses conseils, nous le prions d'accepter nos remerciements respectueux.

## INTRODUCTION

En recevant un élève dans un établissement d'ins-truction, le maître prend à sa charge, en même temps que l'éducation de cet élève, la protection de sa vie et de sa santé. Connaissant l'étroite solidarité de l'intelligence et du physique, l'éducateur doit s'efforcer de réaliser l'antique adage : *mens sana in corpore sano*.

On réunit, pour les faire vivre en commun, des organismes particulièrement sensibles aux infections de toute nature; une bonne hygiène s'impose pour protéger ces organismes.

La propreté est la base de toute prophylaxie, elle est cependant encore bien négligée à l'école.

La plupart des parents se contentent, pour eux-mêmes, d'un rapide lavage de la face et des mains, ils n'en demandent pas plus pour leurs enfants. Cette propreté, qu'il ne reçoit pas chez lui, l'enfant doit trouver, à l'école, les moyens de la réaliser.

A Paris, l'administration a prévu la construction de bains-douches dans toutes les écoles. Depuis 1898, le bain hebdomadaire figure même dans le règlement de l'école. Les « ressources budgétaires » n'ont pas encore permis la réalisation de ces projets ; un seul



établissement scolaire possédait des bains-douches, un second vient d'en être doté.

En province, quelques expériences seulement ont été tentées, dues le plus souvent à des initiatives privées.

Notre but n'est pas de faire l'étude complète des bains-douches scolaires. Nous nous sommes contenté de faire une simple enquête auprès de ceux qui ont eu à organiser et à faire fonctionner ces bains scolaires, et qui ont pu en apprécier les résultats.

Tous ont constaté l'heureuse influence des bains-douches sur la santé, la bonne tenue et l'application des élèves.

Tous les maîtres s'emploient, sans marchander leurs efforts, à faire réussir cette œuvre scolaire et à inculquer aux enfants de saines habitudes de propreté.

Aussi nous pouvons dire avec Jules Simon :

« Saluons par avance l'ère prochaine où toutes les écoles de France seront, comme les bains publics de l'antiquité, divisés en deux compartiments, l'un pour l'étude de la grammaire, l'autre pour les bains-douches d'eau chaude ».

## HYGIÈNE DE LA PEAU

Par sa disposition et ses fonctions, la peau se trouve constamment en contact, d'une part avec les substances d'origine externe, d'autre part avec ses produits de sécrétion.

La surface cutanée d'un adulte émet en moyenne un kilogramme de sueur par vingt-quatre heures.

La sueur, en s'évaporant, laisse déposer des matières constituées par des débris épithéliaux, une petite quantité de graisse, de l'urée, des chlorures alcalins.

La matière sébacée qui s'accumule aussi à la surface cutanée est un produit de consistance molle, constitué par de l'eau, de la graisse, de la caséine et de l'albumine.

On conçoit combien l'accumulation à la surface de la peau de toutes ces matières mêlées aux poussières extérieures peut nuire aux fonctions de la peau.

Le bon fonctionnement de la peau est tellement indispensable, que les animaux succombent rapidement quand on enduit leur peau d'un enduit imperméable.

Dans les brûlures superficielles mais très étendues, la mort peut survenir quand un tiers de la surface de la peau se trouve intéressé et a cessé ses fonctions.

D'autre part la peau abrite un grand nombre de microorganismes. On y a reconnu les espèces les plus variées : saprophytes et pathogènes. Les expériences de Remlinger donnent une idée de leur nombre.

Il fit prendre des bains à cinquante militaires, afin d'évaluer, par les résidus laissés dans les baignoires, le nombre approximatif des microbes abandonnés par chacun.



Le chiffre le moins élevé a été de 85 millions, le plus fort de 1.212 millions.

Ce nombre est proportionnel au nombre de jours écoulés depuis le bain précédent.

Le nombre moyen des microbes contenus dans 1 centimètre carré de peau saine est, d'après Remlinger, de 40.215.

Sous certaines influences, ces microbes peuvent provoquer soit des accidents cutanés locaux, soit des accidents généraux.

La peau peut encore être le siège de lésions parasitaires variées.

Il est reconnu que la saleté habituelle est un facteur prédisposant de premier ordre dans l'étiologie des maladies parasitaires.

Ainsi Rochard et Vallin ont fait justement remarquer que si le Moyen âge a été le règne des maladies cutanées, cela provenait de la malpropreté générale. Montaigne estimait « le baigner salubre » et il blâmait ses contemporains « de tenir leurs membres encroûtés et leurs pores estoupés de crasse. »

La propreté de la peau est donc le premier et le plus important des soins d'hygiène.

« Nous changeons de vêtements et il est d'un bon usage d'en changer le plus souvent possible ; mais nous ne changeons pas de peau, et les gens malpropres portent partout avec eux, pour leur malheur et le malheur de ceux qui les approchent, le germe de toutes les maladies » (Jules Simon).

## BAINS DE PROPRETÉ

**Baignoires.** — Le bain par immersion, c'est-à-dire le bain proprement dit, nécessite un matériel considérable, beaucoup de place, beaucoup d'eau chaude (200 litres par bain), et un temps assez long. De plus, il faut nettoyer soigneusement la baignoire après chaque bain, pour supprimer tout danger de contagion. Pour ces raisons, les bains de baignoires ne seront jamais des bains populaires, des bains à bon marché.

**Piscines.** — Les bains de piscine coûtent très cher d'installation et dépensent beaucoup d'eau. Ils se donnent en commun, tout le monde se baignant dans la même eau, et on ne devrait y admettre que des individus lavés au préalable. C'est ce qui a lieu aujourd'hui dans la plupart des établissements : le bain-douche précède la piscine. Rochard et Vallin déclarent que l'usage du savon doit être formellement interdit dans une piscine bien tenue. Cette clause restrictive suffit à juger le rôle que peut jouer la piscine dans le nettoyage du corps.

Le Congrès d'Hygiène tenu à Paris, en 1895, a donné son opinion sur la question. Il a émis un vœu demandant la propagation des bains-douches, comme répondant à des nécessités d'hygiène et de propreté, et approuvant les piscines, comme répondant plutôt



à des nécessités sportives et récréatives. Les bains de piscines sont donc, pour ainsi dire, des créations de luxe.

La piscine Ledru-Rollin, à Paris, avec ses 18 cabines de douches, a coûté 304.000 francs. Elle occupe un terrain de 1.500 mètres carrés, dont la valeur approximative est de 150.000 francs ; c'est donc un prix total de 454.000 francs. Un local de bains-douches coûte quinze à vingt fois moins comme premier établissement.

**Bain-douche.** — « Un bain-douche, dit M. Cazallet, n'est ni un bain, ni une douche. Le mot bain rappelle la baignoire ; le mot douche fait songer au jet violent d'une lance : le bain-douche c'est de l'eau tombant d'une pomme d'arrosoir en pluie bienfaisante, extrêmement diluée, qui peut s'arrêter à volonté. On tire une chaîne, il tombe de l'eau chaude ; on s'arrête, on se savonne, et on recommence à tirer la même chaîne ; si l'on veut de l'eau froide, on tire l'autre chaîne et voilà le bain-douche. »

Seul, le bain-douche permet de nettoyer un très grand nombre de personnes en très peu de temps, à très peu de frais, et n'exige pas d'installation coûteuse.

Il est celui qui réalise le mieux le bain individuel ; il peut être pris à toute heure de la journée ; enfin il peut être donné à un prix tout à fait modique, qui ne grevera pas le budget de l'ouvrier.

## LES BAINS-DOUCHES A BON MARCHÉ

C'est au D<sup>r</sup> Merry-Delabost que revient l'honneur d'avoir imaginé et appliqué le premier cette méthode, en 1872, à la prison de Rouen. Après 1872, il faut attendre quelques années pour voir la seconde étape, à Paris, dans quelques casernes, puis dans les asiles de nuit.

Les effets hygiéniques furent immédiatement constatés, mais l'expérience économique restait à faire.

Elle fut tentée pour la première fois à Vienne, en 1887 ; plusieurs villes d'Allemagne : Nuremberg, Francfort, Berlin, Cologne, etc., suivirent presque aussitôt cet exemple.

En France, c'est à Bordeaux qu'eut lieu la première application rationnelle de cette méthode.

La fondation des bains-douches à bon marché de Bordeaux est due à M. Charles Cazalet, qui consacra la plus grande partie de son temps et de sa peine à des œuvres de charité et de solidarité sociale.

Avec l'appui des grands philanthropes Jules Simon, Frédéric Passy, Georges Picot, il fonda l'Œuvre bordelaise des bains-douches à bon marché, en faisant appel uniquement aux initiatives individuelles, et en réunissant des capitaux auxquels il promit 3 et même 4 pour 100.



Le premier local fut créé à Bordeaux, en 1893, et cette même année, il donna 26.051 bains-douches.

Aujourd'hui, l'Œuvre bordelaise possède 7 locaux ; elle a donné 265.000 bains-douches en 1908.

Voyant le succès de son œuvre, M. Cazalet résolut d'en faire bénéficier Paris, et grâce au concours d'hommes éminents tels que MM. Emile Cheysson, Brouardel, Fernand Faure, il constitua, en 1898, l'Œuvre parisienne des bains-douches à bon marché.

En 1908, avec trois locaux, l'Œuvre parisienne a donné 182.382 bains-douches. Un quatrième local fut ouvert en 1909.

Rouen, Lyon, Nantes, Troyes, La Rochelle, etc. suivant l'exemple de Bordeaux, créèrent des bains-douches à bon marché. Partout le succès de ces établissements fut considérable et le nombre des baigneurs augmente chaque année. Avec un seul local, l'Œuvre rochelaise donne une moyenne annuelle de 37.000 bains-douches.

Le prix d'un bain est de 0 fr. 20 (savon compris), il est de 0,25 à Paris.

Le prix est réduit à 0 fr. 10 (savon compris) pour les militaires et les écoliers. Le personnel ne doit accepter aucun pourboire.

Les bains-douches donnent 3 et 4 o/o au capital d'établissement : c'est ce qui résulte des expériences de Paris et de Bordeaux.

Le prix de revient, y compris le savon et la rému-

nération du capital d'établissement, ne dépasse pas 0,15 à Bordeaux et 0,20 à Paris.

Une installation de ce genre est peu coûteuse. Dans un établissement de 14 à 20 cabines, elle ne revient pas, y compris chaudière, canalisations, mobilier, à plus de 1.500 francs par cabine en province et 2.000 francs à Paris.

La loi du 12 avril 1906 autorise les Caisses d'épargne à prêter leur appui financier aux œuvres locales de bains-douches à bon marché, dans les mêmes conditions qu'aux entreprises d'habitations ouvrières.

Enfin la Commission de répartition du produit des jeux établie par la loi du 15 juin 1907, réserve le meilleur accueil aux œuvres de bains-douches, auxquelles elle a déjà attribué plus de 300.000 francs.

Devant le succès croissant de toutes les œuvres de bains-douches, il faut espérer que toutes les villes voudront profiter de ces avantages. Elles n'auront à faire aucun sacrifice financier, puisque l'expérience est faite qu'une rétribution minime des baigneurs arrive facilement à couvrir les dépenses de fonctionnement, et à pourvoir au remboursement de l'emprunt.

Il est nécessaire de vulgariser l'emploi des bains-douches à bon marché ; il faut montrer avec quelle facilité et quelle faible dépense on peut les installer partout.

En effet, des études complètes auxquelles l'Œuvre bordelaise s'est livrée, il résulte que l'on peut avoir partout une installation de bains-douches fort simple



et d'un usage très commode, pouvant être chauffée au gaz, au pétrole, à l'essence, coûtant environ 150 francs, et dont chaque bain-douche revient à peu près à 2 ou 3 centimes.

Il est donc possible que chaque commune soit dotée de bains-douches, qui pourraient être utilisés à la fois par les adultes et par les enfants des écoles.

Cette institution aura une heureuse influence sur l'état sanitaire du pays.

Le 6 octobre 1905, le Congrès de la tuberculose, à Paris, adoptait ce vœu : « Il est désirable que, dans toutes les collectivités, les moyens d'assurer la propreté du corps soient organisés ; et les bains-douches paraissent, à cet égard, par les résultats qu'ils ont donnés, de nature à être recommandés.

Les habitudes de propreté auront aussi une bonne influence sur la moralité des individus, et Jules Simon a pu dire : La santé morale se ressent comme la santé physique des habitudes de propreté.

## LES BAINS-DOUCHES A L'ÉTRANGER

**Allemagne.** — Ce sont les hygiénistes allemands qui, les premiers, en 1886, ont donné une vive impulsion à la diffusion des bains-douches, comme étant, de toutes les pratiques en usage, la moins coûteuse, la plus prompte, la plus hygiénique.

Une Ligue puissante, présidée par le professeur

Lassar, convoque des congrès, publie des brochures, fait des conférences, donne gratuitement des plans aux communes.

« La Ligue, dit Jules Huret dans son livre sur Berlin, a réussi à imposer des bains municipaux à presque toutes les villes allemandes de quelque importance. En une seule année (1907), cent villes ont bâti des bains-douches, et le Dr Lassar me disait que celles qui n'en ont pas en sont honteuses. Il espère avant quelques années voir des bains installés dans les plus petites communes de l'Empire. L'activité de la Ligue se dirige actuellement vers les campagnes. On ne crée plus d'écoles sans salle de bains. Les médecins remarquent que depuis que les écoliers se baignent, les parents sont plus propres et fréquentent volontiers les bains. La devise de la Ligue est : Un bain par semaine à chaque allemand. »

**Autriche.** — Budapest et Vienne, suivant l'exemple de l'Allemagne, ont aussi créé un grand nombre de bains-douches. Le premier établissement de ce genre a été ouvert par la municipalité de Vienne en 1887.

Déjà en 1894, la ville de Vienne avait dix locaux de bains-douches, et le nombre de bains donnés, en une seule année, était de 662.508.

Le prix du bain est de 0 fr. 12 (monnaie française), linge compris. Ces bains, aménagés pour contenir le plus grand nombre possible de baigneurs, n'ont pas de cabines particulières.

**Suisse.** — A Bâle, depuis le 27 janvier 1890, où



fut institué le premier bain-douche, nos voisins ont marché rapidement.

Aujourd'hui toutes les écoles primaires de Bâle sont pourvues de baignoires et d'appareils à douches.

## LA PROPRETÉ A L'ÉCOLE

Il n'y a pas bien longtemps que la propreté est prévue et exigée par les règlements scolaires, et que les enfants ont quelques facilités pour se laver.

M. Ernest Lavisse nous fait assister à la toilette très sommaire d'un collégien, il y a cinquante ans :

« J'ai été élevé, d'abord, dans un petit collège de province où le bain de pied n'était pas même prévu, puis dans une grande maison de Paris où il était mensuel.

Nous prenions ce bain quatre par quatre dans un baquet. C'était une partie carrée. Il n'y avait pas de baignoire à demeure dans ces établissements. Pour le lavage de la figure, nous enveloppions notre main dans notre serviette, nous la tendions au-dessus d'un robinet de fontaine, un petit robinet avare qui pleurait son eau goutte à goutte. Il fallait faire vite, car le temps de la toilette était mesuré et il y avait beaucoup de mains pour peu de robinets. Rien n'était plus facile que de ne pas se laver du tout. Nos maî-

tres d'étude n'étaient pas sévères sur ce chapitre. Je me rappelle des visages, des mains, des odeurs de maîtres qui expliquent cette indulgence. Causer en étude ou au réfectoire, c'était se mal conduire, et fumer était un crime, mais la malpropreté n'était pas même un délit. »

Depuis cette époque les collèges ont été transformés ; on y a installé des lavabos confortables et des bains-douches. Un élève malpropre n'a plus d'excuse.

Les écoles primaires n'ont pas été oubliées.

L'article 6 du Règlement administratif d'octobre 1898 rend la propreté obligatoire : « Les enfants doivent se présenter à l'école dans un état de propreté convenable. La visite de propreté sera faite par l'instituteur avant l'entrée en classe. Les élèves qui ne se présenteraient pas en état de propreté pourraient être renvoyés à leur famille, avis en sera donné à celle-ci par le directeur. Chaque enfant doit se laver les mains avant la rentrée en classe, après chaque récréation. Un bain de propreté (bain ordinaire, bain-douche ou bain à eau courante) est, autant que possible, pris hebdomadairement par chaque enfant, sauf avis contraire du médecin. »

Voyons maintenant comment on peut obtenir cette propreté « réglementaire », quels sont les moyens mis à la disposition de l'écolier.



## LES BAINS SCOLAIRES

EN DEHORS DE L'ÉCOLE

**Piscines.** — A Paris, des mesures sont prises pour faciliter aux écoliers la fréquentation des piscines municipales ; certains jours leur sont réservés.

Le prix de location du linge est réduit de moitié pour les écoliers, qui se présentent à la piscine par groupes, accompagnés de leurs maîtres, ou ceux qui sont porteurs de bons délivrés par la Caisse des écoles.

L'entrée de ces piscines est gratuite, mais la location du linge est obligatoire et d'un prix très modéré : 0 fr. 10 par objet, caleçon ou serviette. Avec la réduction, le bain scolaire ne revient qu'à 0 fr. 10.

Malgré ces avantages, peu d'écoliers fréquentent les piscines ; à la piscine Ledru-Rollin, par exemple, ils ne figurent que pour 3.771 sur un total de 367.000 entrées (en 1907).

**Bains-douches à bon marché.** — Toutes les œuvres de bains-douches à bon marché reçoivent les enfants des écoles au prix de faveur de 0 fr. 10 (savon compris). Les enfants doivent présenter des bons fournis par leurs maîtres. Beaucoup sont munis de bons gratuits délivrés par la Caisse des écoles.

**Paris.** — L'Œuvre parisienne a donné, en 1907, 16.938 bains scolaires.

Il faut également citer, à Paris, l'Œuvre sociale d'hygiène rationnelle, qui met, aux mêmes conditions, ses six locaux de bains-douches à la disposition des écoliers.

**Bordeaux.** — L'Œuvre bordelaise des bains-douches à bon marché a donné, en 1908, 31.387 bains-douches scolaires. Les enfants sont conduits par leurs maîtres, à des heures fixées à l'avance pour chaque école.

**La Rochelle.** — L'Œuvre rochelaise, avec un seul local, a donné, en 1908, 6.191 bains scolaires.

**Cognac.** — Un service de bains-douches pour les enfants des écoles a été organisé, en 1905, par la municipalité de Cognac.

Les directeurs et les directrices d'école délivrent à leurs élèves des bons spéciaux avec lesquels les enfants se présentent dans un établissement de bains subventionné par la ville, et prennent leur bain-douche moyennant la somme de 0 fr. 10.

Malgré les leçons répétées et la propagande active faites en faveur des bains-douches, sur une population scolaire de 2.500 enfants, il n'est donné, par an, qu'une moyenne de 1.800 bains-douches.

**Libourne.** — Sur 16.036 baigneurs, l'Œuvre libournaise n'a reçu, en 1908, que 302 enfants.

**Rouen.** — Sur l'initiative du Dr Merry-Delabost, un service de bains-douches a été organisé pour les écoles du quartier Saint-Sever. La Société rouennaise des bains-douches à bon marché, à laquelle appar-

tient l'établissement, met 16 cabines à la dispositions des écoles.

Le prix du bain est fixé à 0 fr. 05, à charge pour l'enfant de fournir savon et linge. Les écoliers indigents sont munis de bons gratuits par la Caisse des écoles.

L'établissement, situé dans un faubourg de Rouen, n'est fréquenté que par les six écoles les plus voisines.

Les enfants sont conduits au bain à 9 heures du matin, sous la surveillance de leurs maîtres.

« Nos élèves prennent la douche avec plaisir et s'en trouvent très bien. Jusqu'ici aucune pression n'a été exercée ; il serait peut-être désirable d'y arriver pour forcer certains enfants malpropres à se nettoyer. Sur l'ensemble de la population scolaire, l'ensemble des réfractaires est d'environ 15 0/0. »

En 1908, l'établissement a donné 3.469 bains-scolaires.

En 1909, — — — 4.981 —

Ces quelques exemples nous permettent de tirer quelques conclusions.

Les enfants n'iront régulièrement à la douche que s'ils y sont conduits par leurs maîtres. L'exemple des écoles de Cognac, de Libourne et même de Paris le prouve.

Il faut réglementer les bains-douches, en faire un exercice scolaire. Grâce à une bonne organisation, les bains douches-scolaires de Rouen, de Bordeaux et de La Rochelle donnent des résultats excellents.



## LE BAIN-DOUCHE DANS L'ÉCOLE

Nous avons vu que, d'après l'article 6 du Règlement administratif de 1898 ; « les élèves qui ne se présenteraient pas en état de propreté pourraient être renvoyés à leur famille ».

En réalité, l'instituteur est désarmé. Il envoie l'enfant malpropre au lavabo, mais il ne peut obtenir ainsi qu'une propreté bien relative. L'instituteur n'ose pas renvoyer l'enfant, qui irait vagabonder dans la rue pendant des semaines.

Si l'enfant n'est pas propre, la faute en est aux parents, qui, par négligence ou ignorance, ne surveillent pas sa toilette. Le maître peut lui donner un bon de bain-douche gratuit ; mais nous savons que bien souvent ces bons ne sont pas utilisés par leurs possesseurs. —

Enfin il arrive que l'enfant revienne de la douche presque aussi sale qu'avant d'y aller ; il n'a pas voulu ou n'a pas su se nettoyer.

L'instituteur est donc souvent obligé de conserver un élève malpropre ; mais cet enfant est une gêne et un danger pour ses camarades.

En 1892, le Comité consultatif d'hygiène émettait le vœu suivant : « Dans toutes les écoles, collèges, lycées, gymnases publics à construire, on devra installer un service de bains-douches permettant un lavage hebdomadaire de tous les enfants. Au fur

et à mesure des ressources budgétaires tous les établissements en seront pourvus ».

Malgré ces vœux, malgré l'utilité reconnue par tous de la propreté de l'écolier, bien peu d'écoles primaires sont munies de bains-douches.

**Rue de l'Arbalète.** — En 1897, la Commission d'assainissement des écoles élaborait un projet de création de 50 établissements de bains-douches.

Depuis, 8 locaux ont été construits, mais les ressources budgétaires ne permirent d'en aménager qu'un, celui de la rue de l'Arbalète.

A la rentrée d'octobre 1904, ces bains-douches furent ouverts et mis à la disposition de toutes les écoles du V<sup>e</sup> arrondissement.

*Installation.* — Le local consiste en une construction basse comprenant une salle d'attente, une salle de douches, des cabinets d'aisance ; un grenier contient le réservoir d'eau et un séchoir.

Les cabines au nombre de 16 sont disposées en deux rangées parallèles au grand axe de la salle. Chaque rangée est séparée du mur par un espace, servant de couloir d'accès. Entre les deux rangées, un couloir de 1 m. 10 de largeur est destiné à la surveillance des enfants.

Chaque cabine est divisée en deux compartiments de 1 mètre carré chacun. Le premier, muni d'un banc, d'une patère, d'une claie en chaîne, est destiné au déshabillage.

Le second, cabine de douche proprement dite, présente, creusée dans le sol, une cuvette de 0 m. 12

de profondeur, d'une contenance d'environ 18 litres.

Un tuyau de dégagement muni d'un bouchon métallique se voit dans l'un des angles. Un petit banc permet de s'asseoir à côté. Enfin, en haut de cette cabine se trouve une pomme d'arrosoir ayant une inclinaison d'environ 35 degrés.

L'appareil de chauffage de la salle est à circulation d'eau chaude, avec deux tubes à ailettes traversant la salle dans toute sa longueur. La température moyenne est maintenue l'hiver à 25 degrés.

L'établissement fournit aux enfants les serviettes et le savon. Enfin deux baigneuses sont chargées de tout le service.

*Fonctionnement.* — Les baigneuses allument le foyer une heure avant chaque séance. Tout est prêt quand les enfants arrivent. Ils restent dans la salle d'attente, sous la surveillance d'un maître ou d'une maîtresse, et sont appelés par escouades de 16, déjà débarrassés de leurs vêtements de dessus, ne gardant que chemise, pantalon ou robe, et souliers.

On les répartit dans la cabine n° 1, où ils achèvent de se déshabiller.

Pendant ce temps, l'eau coule dans les cuvettes, où elle arrive à 35 ou 38 degrés. Au bout de 3 minutes, sur l'ordre d'une baigneuse, les enfants passent dans la cabine n° 2. Une inspection rapide par le couloir permet de voir si le déshabillage est complet. Le baigneur procède à sa toilette, dirigé et aidé par les baigneuses ; après le nettoyage, une affusion



d'eau chaude à 37 degrés lui permet de se rincer complètement.

L'ensemble de l'opération, déshabillage et rhabillage compris, dure vingt minutes pour une série de 16 enfants. On fait deux séances, filles le matin, garçons l'après midi, on peut donner 128 bains par journée.

*Dépenses.* — Le prix de la construction a été de 26.842 francs, celui de l'aménagement 15.572 francs, soit au total 42.414. L'achat des serviettes a été de 375 francs, pour un usage moyen de cinq années, soit 75 francs par an.

On brûle 12.000 kilogrammes de charbon chaque année ; c'est une dépense annuelle d'environ 600 francs.

Il faut ajouter 200 francs pour la consommation d'eau et de gaz, et 250 francs pour le savon.

Enfin les baigneuses gagnent chacune 700 francs.

La dépense totale annuelle est donc de 2.500 francs.

*Résultats.* — Toutes les écoles primaires du V<sup>e</sup> arrondissement ont droit à la douche, et cela à tour de rôle. Trois jours à l'avance, chaque directeur ou directrice reçoit un avis l'informant que l'établissement est mis à la disposition de ses élèves. Par suite de ce roulement, les jours de classe étant de 200, chacune des 20 écoles de l'arrondissement peut profiter de 20 séances à 64 élèves chacune.

La population scolaire de l'arrondissement est d'environ 6.000 élèves.

|                              |       |            |
|------------------------------|-------|------------|
| En 1904-1905, il a été donné | 8.269 | bains.     |
| 1905-1906,                   | —     | — 11.979 — |
| 1907-1908,                   | —     | — 15.629 — |

En 1906-1907, des réparations importantes avaient nécessité l'arrêt des bains pendant plusieurs mois.

Dès l'ouverture du premier établissement de bains-douches scolaires, rue de l'Arbalète, plusieurs problèmes se sont posés : « A quelles heures devait-on donner les bains ? » En dehors des heures de classe ? Le personnel enseignant ferait opposition. Pendant les heures de classe ? Mais les programmes !

M. Bedorez, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, prit sous sa responsabilité de faire conduire les élèves pendant les heures de classe. Nous ne croyons pas que les études aient beaucoup à en souffrir et nous pensons, avec M. Sendrès, que « le bain-douche vaut une classe ».

Enfin une autre difficulté est d'obtenir le consentement des parents. Nous devons reconnaître que la plupart ne font aucune difficulté, mais il y a cependant quelques réfractaires, qui prétendent n'avoir pas besoin de l'école pour tenir leurs enfants propres.

Le Dr Vauthier propose un moyen de tourner la difficulté : « Le mieux, pour venir à bout des résistances diverses, serait de faire de la leçon pratique de propreté une obligation, au même titre que la leçon de chant ou de dessin et, comme pour la gymnastique, n'en dispenser les élèves que sur la présentation d'un certificat médical. »

Mais pourquoi ne pas simplement appliquer le règlement. « Un bain de propreté, est, autant que possible, pris hebdomadairement par chaque enfant, sauf avis contraire du médecin. »

La famille n'a pas à intervenir dans l'application des règlements administratifs de l'école. Le bain est obligatoire et il est inutile de demander le consentement des parents. Il en est ainsi en Allemagne et personne n'a songé à s'en plaindre.

On peut considérer le bain comme une mesure prophylactique, de même que la revaccination.

Enfin, si la plupart des maîtres comprennent l'importance des habitudes de propreté et envoient leurs élèves aux bains-douches, il y en a un certain nombre d'hostiles à cette heureuse innovation. Ils craignent les responsabilités, les réclamations des parents, ils sont esclaves de la routine.

Le Dr Vauthier en donne une preuve : « Une école de garçons n'avait envoyé que 8 élèves en 1904-1905. Voyant qu'il en était venu 262 l'année suivante, j'en demandai la raison. Le directeur était changé. »

Il faut reconnaître que la grande majorité des instituteurs ne marchandent jamais leur peine, et qu'ils sont acquis à tout ce qui peut améliorer la santé et le bien-être de leurs élèves.

Malgré la progression constante de ces chiffres, certaines écoles n'envoient qu'un nombre insuffisant d'élèves. Les directeurs prétextent la trop grande distance de leur école à l'établissement. Il y



aurait peut-être avantage à faire venir aux établissements les écoles les plus proches, même si elles n'appartiennent pas à l'arrondissement, on pourrait faire en quelque sorte une circonscription de bains.

Plusieurs directrices ont signalé que leurs grandes élèves se plaignaient de n'être pas assez isolées dans leur cabine. La cloison qui sépare la cabine du couloir n'a qu'une hauteur de 0 m. 50 ; ces faibles dimensions permettent la surveillance, mais ne ménagent pas la pudeur des grandes.

En résumé, les bains-douches de la rue de l'Arbâle ont donné d'excellents résultats, comme le prouve l'augmentation rapide du chiffre des bains.

**Rue Corbon.** — Un nouvel établissement de bains-douches vient d'être installé dans le groupe scolaire de la rue Corbon, pour toutes les écoles du XV<sup>e</sup> arrondissement.

La salle de douches est installée dans le sous-sol de l'école des filles ; elle comprend 24 cabines disposées sur une double rangée, dans l'axe de la salle. Les cabines sont en tôle gaufrée et peintes au ripolin. Le sol est carrelé.

L'eau est chauffée par un appareil à gaz.

Les serviettes et le savon seront fournis aux élèves.

A l'une des extrémités de la salle, il y a deux cabines plus grandes, réservées aux maîtres.

Nous n'avons pas de détails sur le fonctionnement, l'établissement n'étant pas encore ouvert.

La directrice de l'école des filles est très désireuse

de voir ses élèves prendre l'habitude des bains-douches. Elle y enverra toutes les élèves qui n'en seront pas dispensées par un certificat médical. Il est à souhaiter que tous ses collègues suivent cet exemple.

**Le Perreux.** — La municipalité du Perreux a construit des bains-douches dans les deux groupes scolaires de la commune.

L'établissement de l'école des Jons-Marins a été inauguré à la rentrée d'octobre.

Il se compose de 12 cabines, disposées sur une double rangée, dans l'axe de la salle,

La cloison des cabines et les murs sont recouverts de carreaux vernissés. Le sol est également carrelé. Une ouverture pratiquée dans la porte de la cabine permet de surveiller le baigneur.

L'eau est chauffée par un appareil à gaz ; enfin un calorifère à eau chaude permet le chauffage de la salle.

La directrice de l'école a dû demander l'avis des parents, qui généralement consentent de bonne grâce à envoyer leurs enfants à la douche.

« J'insiste surtout sur le but hygiénique et fortifiant des bains plutôt que sur la mesure de propreté, et jamais les parents n'ont réclamé au sujet des bains donnés à leurs enfants.

L'emploi du temps du samedi (couture, récitation) permet que les élèves s'absentent sans préjudice pour leurs devoirs. »

Sur 230 élèves, le nombre des douches données chaque samedi est de 130 à 180.

**Evreux.**— En 1904, un délégué cantonal d'Evreux, M. Francfort, eut l'occasion de visiter les bains-douches annexés à une école maternelle de Bordeaux. Il conçut alors l'heureuse idée d'édifier un établissement semblable dans le groupe scolaire de la Madeleine, à Evreux.

Il exposa ses projets à la municipalité, qui lui accorda l'autorisation de construire, à ses frais, une salle de bains-douches. Il fit immédiatement commencer les travaux dont le devis s'élevait à 2.500 fr. et dès le mois de septembre la construction était terminée et l'installation complète.

*Installation.* — Le local affecté au bains-douches comprend :

- 1° Un appareil à douches ;
- 2° Trois cabines avec rideaux, bains et porte-manteaux ;
- 3° Un appareil chauffe-bains à gaz ;
- 4° Un poêle.

Les bains-douches ont lieu le lundi pour les garçons, le samedi pour les filles. Trois élèves y sont appelés en même temps. .

Dès qu'un nouvel élève se présente à l'école, l'instituteur entretient les parents des avantages procurés par le bain-douche, et leur remet une feuille sur laquelle est imprimée la formule autorisant le maître à faire donner ce soin de propreté à leur enfant. Bien rares sont les parents qui refusent de signer



cette autorisation. Les quelques réfractaires appartiennent pour la plupart à des parents peu soigneux, qui ne se soucient pas de laisser voir les dessous déguenillés et malpropres de leurs enfants.

« Les bains-douches exercent une heureuse influence sur la santé des élèves, car les absences pour cause de maladie sont beaucoup moins fréquentes que par le passé. D'autre part, l'habitude des soins corporels conduit naturellement à ceux de l'individu, et les mères tiennent plus proprement leurs enfants. »

|                                      |       |    |               |
|--------------------------------------|-------|----|---------------|
| Le nombre des bains-douches a été de | 3.505 | en | 1907          |
| —                                    | —     | —  | 3.800 en 1908 |
| —                                    | —     | —  | 3.701 en 1909 |

## ÉCOLES MATERNELLES

**Rue Lamarck (ÉCOLE MATERNELLE).** — Les bains-douches de l'école maternelle ont été installés grâce à l'initiative et au dévouement de M<sup>me</sup> Girard, inspectrice des écoles maternelles, et de la directrice de l'école.

Depuis longtemps M<sup>me</sup> Girard était préoccupée de donner aux enfants pauvres les soins « que les mamans ignorantes, indifférentes ou trop occupées ne sauraient leur donner. »

Comment mettre en pratique, ne fut-ce qu'à l'essai, l'idée des bains-douches donnés à l'école maternelle ?

Dans l'école de la rue Lamarck une salle de bains

existait, mais elle était inutilisée et commençait à se délabrer.

« Je procédai à une instruction approfondie. J'intéressai la directrice au projet, que l'administration de la ville se montra vite disposée à accepter.

Grâce au concours de bonnes volontés réunies, le rêve est entré dans la réalité.

Le samedi de chaque semaine, les enfants nécessaires, munis d'une autorisation écrite des parents se présentent à la salle de douches. La directrice, qui s'est dévouée à l'idée, assiste à l'opération. Deux femmes rétribuées à part et choisies comme il convient, sont spécialement affectées au service, l'une douche, l'autre déshabille, essuie et rhabille les petits. »

Craignant que les familles n'envoient pas de linge propre pour changer les enfants, M<sup>me</sup> Girard s'adressa à M<sup>me</sup> Schefer, inspectrice de l'enseignement professionnel des jeunes filles, qui voulut bien lui fournir des chemises confectionnées par ses cours de coupe.

« J'avais prévu que les enfants qui n'auraient pas de linge propre seraient dépouillés de leur chemise sale, et revêtus d'une chemise propre fournie sur nos ressources. Je suis heureuse de dire que la plupart des enfants avaient été changés dans leur famille, et que nous n'avons eu à faire d'avance de linge que dans quelques cas. »

Le local des bains se compose de deux pièces. Une salle d'attente, avec une armoire qui contient serviettes, coiffes, gants pour frictions.

La salle de bains comprend deux pommes d'arrosoir, deux baignoires émaillées et un chauffe-bains à gaz. Chaque samedi 50 enfants sont douchés et baignés. Ce sont les enfants des familles les plus nécessiteuses ; la trop faible subvention accordée par le Conseil municipal ne permet pas de donner un plus grand nombre de bains.

La directrice, secondée par ses maitresses, se consacre avec un dévouement absolu à tout ce qui touche l'hygiène des enfants. Elle obtient des résultats merveilleux, et dans aucune autre école, nous n'avons rencontré chez les enfants autant de propreté et de bonne tenue.

**Cauderan** (Gironde). — M. Cazalet fit installer, en 1898, des bains-douches à l'école maternelle de Cauderan. Ce fut le premier établissement scolaire de ce genre. La directrice, M<sup>lle</sup> Lafon, toute dévouée à cette œuvre, eut d'abord à lutter contre les hésitations et les objections des parents. Les médecins, par leur conseils et leurs encouragements, l'aidèrent à combattre et à vaincre ces résistances.

« J'ai constaté, depuis que nous avons le rare bonheur de posséder un bain-douche, que l'enfant a plus d'attention, de docilité, il est plus reposé et surtout plus calme. On comprend que la leçon sera bonne, et c'est, en effet, ce qui a lieu.

Le bain-douche rend, à l'école maternelle, aux enfants de deux à six ans, des services appréciables à tous les points de vue. Et cela est si approuvé au dehors, que des parents dont les enfants ne fréquen-



tent pas notre école, demandent comme une faveur que leurs bébés soient douchés. »

**Bordeaux.** — Une installation de bains-douches fonctionne à l'école maternelle de la rue Naujac. Tous les samedis une quarantaine d'enfants sont douchés.

Les parents, initiés aux avantages de cette œuvre pour la santé de leurs enfants, acceptent avec reconnaissance.

« Et c'est une compensation pour nous, que de voir nos bambins arriver avec leur petit sac d'étoffe contenant leur linge de rechange, l'air content et joyeux, le jour de la douche. »

## DANS LES ÉCOLES DES CAMPAGNES

Dans les villes le nombre des élèves nécessite un établissement assez considérable, et les ressources budgétaires sont moins limitées. Enfin il est toujours facile de se procurer l'eau et le gaz, pour le fonctionnement des bains-douches. A la campagne il ne faut pas faire de luxe, la municipalité n'accordant le plus souvent qu'un faible crédit. Il est cependant possible d'installer des bains-douches à peu de frais, comme le prouvent les quelques essais tentés dans les écoles des campagnes.

**Lagor** (Basses-Pyrénées). — M. Paul Forsans dota

en 1903, les écoles de Lagor d'un petit appareil à alcool.

Le prix de l'appareil est de 120 francs, mais il monte à 400 francs avec les accessoires.

Le travail de douchage est très simple. Le bassin étant rempli d'eau, le réservoir à alcool est allumé. On le pousse et il se place automatiquement dans l'appareil où il chauffe l'eau en trois minutes. On ouvre le robinet et l'eau tombe en pluie sur l'enfant, qui se savonne et se lave, pendant qu'un de ses camarades se déshabille, et se prépare à le remplacer sous la douche. Trente élèves peuvent être douchés en une heure, avec  $3/4$  de litre d'alcool et 0 fr. 15 de savon. L'eau, fort rare à Lagor, est transportée dans les tonneaux. L'alcool et le savon sont payés par la Caisse des écoles. Cette dépense ne dépasse pas 2 centimes par bain.

« Au début, nous avons eu des difficultés pour faire accepter les bains-douches. Nous nous sommes heurtés à des idées préconçues ; nous avons été en butte à l'hostilité de certaines mères de famille qui prétendaient n'avoir aucun besoin de l'école pour laver leurs enfants.

Tout cela a disparu. Les enfants qui aiment la propreté, quoiqu'on en dise, ont été nos meilleurs avocats.

Nous avons constaté que les bains-douches ont produit les meilleurs résultats : les enfants qui se baignent nous arrivent avec du linge propre, régu-

lièrement changé ; ils sont peu sujets aux rhumes pendant les grands froids.

Dans les classes, on ne sent plus cette odeur fétide qui caractérise toute agglomération enfantine. Les élèves ont la mine plus éveillée, leur figure respirant la santé et le bonheur. »

**Langon** (Gironde). — Les bains-douches de Langon ont été installés par la municipalité en 1903. Ils sont installés dans une salle de l'école des garçons. Cette pièce est divisée en deux moitiés par un rideau : 1<sup>o</sup> le vestiaire où se préparent les enfants ; 2<sup>o</sup> la partie renfermant le réservoir à eau, l'appareil à douches, et le bassin où se place chaque élève. L'appareil à douches est du modèle de l'Œuvre bordelaise des bains-douches, il est chauffé à l'alcool.

Les frais d'installation se sont élevés à 200 francs.

La ville prend à sa charge les frais de chauffage, de savon, le paiement des gens de service (un homme pour remplir d'eau le réservoir, une femme pour donner les douches et essuyer les enfants).

Chaque bain revient à 6 ou 7 centimes.

En moyenne, 60 garçons et 40 filles reçoivent deux douches par semaine, pendant les mois d'été.

Les parents sont consultés, et ce n'est qu'avec leur assentiment que les enfants sont douchés.

« Généralement les enfants vont au bain avec plaisir, surtout ceux qui sont habitués aux soins de propreté. Mais il en est d'autres qui sont absolument réfractaires : ce sont les plus nombreux.

Il faut donc lutter contre l'incurie et le parti pris

de certains parents. Et pourtant nous pouvons constater, qu'après le bain, les enfants sont plus dispos et travaillent mieux. »

**Courtalain (Eure-et-Loir).** — C'est en 1906, sur l'initiative de M. le Dr Méry, maire de Courtalain, que la municipalité installa un service de bains-douches pour les écoles de la ville.

Les dépenses d'installation se sont élevées à 6.679 francs.

Elles comprenaient :

- 1° Le curage du puits de l'école ;
- 2° L'installation d'un moteur à air chaud ;
- 3° La construction d'un abri pour le moteur ;
- 4° L'aménagement de l'ancienne salle de musique en salle de bains-douches ;
- 5° L'achat d'une baignoire et d'un appareil muni de trois pommes d'arrosoir ;
- 6° L'installation d'un réservoir de 2 mc. 500, d'un chauffe-bains et d'un mélangeur ;
- 7° La canalisation pour élever l'eau et la distribuer.

Le bassin rempli d'eau permet de donner environ 100 douches.

Voici à peu près le prix de revient pour 100 douches :

|                                                                       |          |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|
| Chauffage (bois ou charbon).....                                      | 5 fr. »» |
| Rétribution de la personne chargée du service : 10 heures à 0,20..... | 2 fr. »» |
| Nettoyage des serviettes prêtées aux enfants nécessaires.....         | 1 fr. »» |



|                                                                |           |
|----------------------------------------------------------------|-----------|
| Frais pour élever l'eau (combustible et ré-<br>tribution)..... | 2 fr. 15  |
|                                                                | 10 fr. 15 |

Soit un prix de revient moyen de 0,10 par dou-  
che.

En 1908, pour 7 séances, il a été donné 170 douches.

En 1909, pour 9 séances..... 140 »

La salle de douches n'étant pas chauffée, le ser-  
vice ne fonctionne pas l'hiver.

Il y a encore bien des abstentions ; aussi, nous dit  
le directeur de l'école : « Il serait à souhaiter qu'une  
parole autorisée profitât de nos réunions publiques,  
de nos solennités scolaires, pour démontrer à tous  
les avantages moraux et hygiéniques de ces ablu-  
tions. Dans les classes de Courtalain, les maîtres  
s'efforcent, dans leurs leçons, dans leurs program-  
mes de morale, par leur exemple, de convaincre  
leurs jeunes auditeurs. »

**Saint-Florentin (Yonne).** — En 1905, un appa-  
reil à alcool, du modèle de l'Œuvre bordelaise, a été  
installé, par la municipalité, à l'école maternelle de  
Saint-Florentin. La salle est chauffée. Des bonnets  
en tissu imperméable et des peignoirs sont fournis  
gratuitement aux enfants. Les peignoirs sont numé-  
rotés et individuels ; lorsqu'ils sont secs, ils sont mis  
dans des sacs en papier parcheminé.

Un bulletin, rempli par les parents, autorise la  
directrice à baigner l'enfant.

Les bains sont donnés le samedi, par la femme de service, sous la surveillance de la directrice.

Le prix de chaque bain revient à peine à 0,10.

En 1907, sur 110 élèves fréquentant l'école, 47 seulement prenaient des douches. Il y a donc beaucoup d'abstentions.

|                          |              |     |
|--------------------------|--------------|-----|
| Nombre des bains-douches | En 1907..... | 369 |
| —                        | En 1908..... | 257 |
| —                        | En 1909..... | 224 |

On constate une diminution notable du nombre des douches.

« Je crois, dit la directrice, que les docteurs pourraient avoir une grande influence sur les parents, soit en faisant des conférences, soit en donnant des conseils. »



## CONCLUSIONS

1° La peau joue un rôle important dans la conservation de la santé ; il est indispensable qu'elle soit tenue en parfait état de propreté.

2° La propreté corporelle est la base de toute prophylaxie ; elle est absolument nécessaire chez les enfants qui vivent en commun, et qui sont particulièrement sensibles aux infections diverses.

3° L'enfant conservera, toute son existence, les habitudes de propreté qu'il aura contractées à l'école.

4° Le bain-douche donne la propreté par les moyens rapides, faciles, économiques.

5° Il faudrait que toutes les écoles primaires eussent des bains-douches. On y parviendra en décidant, en haut lieu, que les appareils de bains-douches sont considérés comme faisant partie du matériel scolaire obligatoire.

---

Vu : le Président de la thèse,  
**HUTINEL**

Vu : le Doyen,  
**LANDOUZY**

Vu, et permis d'imprimer :  
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,  
**LIARD**



## BIBLIOGRAPHIE

*Merry-Delabost.* — Notice sur un système d'ablutions pratiquées à Rouen (Annales d'Hygiène, 1875).

*R. Delabost.* — La propreté corporelle. Thèse de Paris. 1899.

*Lalanne.* — Les bains-douches à bon marché de Bordeaux.  
Revue d'Hygiène, XIV, 1892.

*Hauser.* — Revue politique et parlementaire, juillet 1902.

*Dufestel.* — Hygiène scolaire, 1909.

*J. Huret.* — En Allemagne. Berlin, 1909.

— I<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> congrès d'hygiène scolaire. Paris. Rapports et communications, 1903-1905.

*Vauthier.* — Les bains-douches de la rue de l'Arbalète. (Clinique Infantile, 15 septembre 1906).

## SOMMAIRE

|                                                                    | Pages |
|--------------------------------------------------------------------|-------|
| I. — AVANTP-ROPOS.....                                             | 5     |
| II. — INTRODUCTION.....                                            | 6     |
| III. — Hygiène de la peau.....                                     | 7     |
| IV. — Les Bains de propreté.....                                   | 10    |
| V. — Les Bains-douches à bon marché.....                           | 12    |
| VI. — Les Bains-douches à l'étranger.....                          | 15    |
| VII. — La propreté à l'école.....                                  | 17    |
| VIII. — Les bains-douches scolaires (en dehors de<br>l'école)..... | 19    |
| IX. — Les bains-douches dans l'école.....                          | 22    |
| Ecoles de villes.....                                              | 23    |
| Rue del'Arbalète.....                                              | 28    |
| Rue Corbon.....                                                    | 29    |
| Le Perreux.....                                                    | 30    |
| Evreux.....                                                        | 31    |
| Rue Lamarck.....                                                   | 33    |
| Ecoles maternelles.....                                            | 34    |
| Cauderan.....                                                      | 34    |
| Bordeaux.....                                                      | 36    |
| Lagor.....                                                         | 37    |
| Langon.....                                                        | 38    |
| Ecoles des campagnes...                                            | 38    |
| Courtalain.....                                                    | 41    |
| Saint-Florentin.....                                               | 41    |
| X. — CONCLUSIONS.....                                              | 41    |





439

THESE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE



